

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2016**

.....

L'an deux mille seize, le 12 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE, Cédric PEGEAULT

Absents : Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT représentée par Franck SAVARY, Jézabel SUEUR, Marie-Bathilde DENIS représentée par Myriam HOORELBEKE, Elodie BELLET

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN DEVERGNE

Avant de commencer l'ordre du jour, Lydie PRIEUR, fait une présentation et un bilan pour 2016 des actions du Centre communal d'action sociale (CCAS).

**1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE DE PLEIN DROIT SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE NON SUIVI D'UN TRANSFERT D'AGENTS**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention portant sur la mise à disposition des agents dont une part des missions portent sur les compétences transférées mais qui resteront agents communaux. Il informe le Conseil Municipal sous quels critères les agents communaux ont pu être transférés à la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le contenu de la convention de mise à disposition ascendante de plein droit suite au transfert de compétence non suivi d'un transfert d'agents et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de ladite convention et de tout document nécessaire à sa mise en application.

**2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

En raison notamment du transfert des agents espaces verts vers la future Communauté Urbaine, le maire propose au conseil de modifier le tableau des effectifs comme tel :

<b>Emplois créés</b>	<b>Nombre</b>	<b>Date d'effet</b>
Aide opérateur des APS à 35h00	1	01/01/2017

<b>Emplois supprimés</b>	<b>Nombre</b>	<b>Date d'effet</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 35h00	3	01/01/2017
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe à 35h00	2	01/01/2017
Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe à 35h00	1	01/01/2017
Agent de maîtrise	1	01/01/2017

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux permanents comme indiqué ci-dessus.

### 3. TRANSFERT DES BIENS MATERIELS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES VOIRIE ET ESPACES VERTS A LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté Urbaine exercera notamment les compétences voirie et son l'entretien, ainsi que la compétence entretien des espaces verts.

Il explique qu'il y lieu de procéder au transfert des biens matériels de la commune et donne lecture des biens transférés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder au profit de la Communauté Urbaine, le matériel dédié à plus de 51% aux compétences dont la Communauté Urbaine aura la charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

Description du bien	Immatriculation ou N° de série	Marque	Modèle	Date de mise en circulation	Catégorie	% usage transféré	% usage commune	TOTAL
Balayeuse	Matériel en location					100%	0	1
Tracteur	1594 XM 14	John DEERE		22/05/2001		100%	0	1
Camion	2434 ZN 14	IVECO		13/12/2004		100%	0	1
Véhicule électrique	7066 YQ 14	Goupil		23/06/2005	A	100%	0	1
Véhicule électrique	9221 ZP 14	Goupil		22/08/2008	A	100%	0	1
Camionnette	6310 XX 14	Renault		24/10/2000	A	100%	0	1
Remorque	330 VQ 14	Verène	500kg		F	100%	0	1
Saleuse portée	Sans CG	Lebon	2000Kg	28/02/2007	D	100%	0	1
Tonne traitement + dosatron	sans CG		1000l		D	100%	0	1
Camion Plateau	7218 XV 14	KIA			C	100%	0	1
Camion Plateau	BG-932-NE	KIA			C	100%	0	1
tondeuse autoportée	DM-097-NL	Grillo	FD2200		D	100%	0	1
Tondeuse auto-portée		Kubota	2800		D	100%	0	1
bâteau tabur + remorque						100%	0	1

### 4. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE RENOUELEMENT DU MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats relatifs au mobilier urbain installé sur la commune sont arrivés à échéance et qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement.

Il propose au Conseil d'adhérer à un groupement de commande comprenant également la ville de Caen et la ville d'Ifs, à l'occasion de l'achat de mobilier urbain pour le futur tram fer de la Communauté Urbaine. Il précise que ce groupement de commande a pour but la mise en place d'un marché de fourniture de mobilier urbain comprenant 4 lots et porte sur une durée de 15 ans.

Il demande donc à l'assemblée de désigné deux membres qui représenteront la commune lors des commissions d'appel d'offre et de créer en interne un groupe de travail.

Les membres volontaires pour le groupe de travail sont : Madame Lydie PRIEUR  
Monsieur Lionel MULLER  
Monsieur Christian LAFAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour le renouvellement du mobilier urbain, charge Monsieur le Maire ou, en son absence son représentant, de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce groupement de commande, et désigne comme membre de la commission d'appel d'offre constituée pour ce groupement de commande :  
Monsieur Lionel MULLER en qualité de membre titulaire  
Monsieur Christian LAFAGE en qualité de membre suppléant

## **5. VOIRIE - RENOUELEMENT DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux de voirie avant le transfert de la compétence à la Communauté Urbaine afin de permettre la continuité des travaux d'entretien.

Le conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire à lancer une consultation pour renouveler le marché de travaux de voirie à bons de commande pour une durée de 3 ans à raison de 90 000 € HT par an, et l'autorise, ou en son absence, son représentant, à signer le marché à bons de commande sous réserve du respect de l'estimation.

## **6. DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant la commune disposait de deux conseillers communautaires mais qu'en raison du passage en Communauté Urbaine, elle ne disposera plus que d'un conseiller communautaire qu'il faut désigner.

Monsieur LECERF se propose comme candidat.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'élire Monsieur LECERF en qualité de conseiller communautaire.

## **7. REMPLACEMENT DE L'ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES ET A L'ENFANCE**

Suite au décès de Madame PERRAUD, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire une nouvelle maire-adjointe aux affaires scolaires et l'enfance.

Mariannick LEBAS se propose comme candidate.

Le Conseil Municipal, décide d'élire à l'unanimité, Mariannick LEBAS en tant que 7<sup>ème</sup> adjointe.

## **8. GARANTIE D'EMPRUNT CALVADOS HABITAT.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le bailleur social « Calvados Habitat » a réalisé plusieurs emprunts et qu'il demande à la commune de les garantir à hauteur de 50% du coût des travaux.

Madame PRIEUR demande si la commune peut les encourager à réhabiliter d'autres logements sociaux.

Monsieur LECERF répond que c'est une chose que l'on réalise quotidiennement par le biais de rendez-vous avec les bailleurs.

Monsieur LECLERE, se demande également si la commune ne pourrait par réaliser des travaux d'isolation sur le foyer des anciens.

Monsieur SAVARY explique à l'assemblée que ce sujet est en discussion et qu'il faut demander des devis pour connaître le coût.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de garantir les emprunts réalisés par Calvados Habitat à hauteur de 50% du coût des travaux.

## **9. TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CHEMIN DES COTEAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en début d'année, lui-même et Monsieur MULLER c'étaient aperçu d'un souci sur une partie de réseau entre la route d'Harcourt et le chemin de coteaux. Il propose donc de voter ces travaux à hauteur de 150 000 € avant le passage de cette compétence à la future communauté urbaine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du chemin des coteaux.

## **10. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DU PARC SPORTIF**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2015 la commune a procédé au rachat de deux terrains situés derrière le stade de football. Ces terrains étant en culture, il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement en herbe.

Monsieur le Maire informe aussi le conseil que la société qui réalisera ces travaux est LEBLOIS ENVIRONNEMENT pour un montant de 38 990.40 € TTC

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer tout document relatif à ce marché avec l'entreprise LEBLOIS ENVIRONNEMENT.

## **11. TRAVAUX DE MISE EN PLACE DES BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE PARKING DU CHATEAU D'EAU**

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le lancement des travaux de mise en place des bornes de rechargement électrique au parking du château d'eau avant son transfert à la future communauté urbaine.

Le Conseil Municipal approuve le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation des bornes situées sur le parking rue François Mitterrand.

## **12. BUDGET VILLE - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification budgétaire suivante :

OPERATION 400 : VOIRIE

*Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :*

Article 2151 : Réseaux de voirie : - 450 000 €

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours :*

Article 2315 : Installations, matériels et outillage de voirie : + 450 000 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la modification budgétaire n° 3 du budget ville ci-dessus.

## **13. CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS**

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de coopération pour le développement des ressources numériques.

Monsieur LIOT informe le conseil sur les modalités de la convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados ainsi que tout document nécessaire à son application.

#### **14. BLOODY FLEURY - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE**

Dans le cadre du festival BLOODY FLEURY qui aura lieu en février prochain, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au conseil régionale de Normandie à hauteur de 3 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de solliciter une subvention de 3 000 € auprès du Conseil Régional de Normandie dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition du Festival du Polar BLOODY FLEURY

#### **15. CONVENTION CORRESPONDANT SOLIDARITE EMPLOI**

Le Maire propose au conseil de reconduire la convention correspondant solidarité emploi pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à reconduire cette convention.

#### **16. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, conformément à la loi n° 2015-990, sur le nombre de dérogations au repos dominical qui pourront être autorisées sur la commune au cours de l'année 2017 pour les commerces de détail.

Le Conseil Municipal propose de fixer ce nombre de dérogations possibles à 5.

#### **17. BUDGET EAU - ECRITURE D'ORDRE NON BUDGETAIRE**

Le maire donne lecture au conseil du mail du trésorier sur l'écriture d'ordre non budgétaire pour un montant de 9430.72 € au compte 1068.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le trésorier à réaliser une écriture d'ordre non budgétaire au compte 1068 du budget eau.